

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 22 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION

N° 20220622DEL12

OBJET :

**SCOLAIRE/JEUNESSE/  
PETITE ENFANCE –  
MODIFICATION DES  
RÈGLEMENTS  
INTÉRIEURS DES  
RESTAURANTS  
SCOLAIRES, DES  
ACCUEILS  
PÉRISCOLAIRES,  
ÉTUDES  
SURVEILLÉES ET  
POST-ÉTUDES, ET DES  
ACCUEILS DE  
LOISIRS**

RAPPORTEUR :

**Françoise POIRRIER**

CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRÉSENTS/  
REPRÉSENTÉS : 33

NOMBRE DE  
VOTANTS : 33

**Le 22 juin 2022 à 19 h 00**, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 15 JUIN 2022

SECRETAIRES DE SÉANCE : Mme Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Mme Paméla BUQUET-MAIRE, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Fernando MENDES, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Fabienne TANTI, Madame Sophie KÉRIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélody SENAT.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Florent BEQUIGNON, à Monsieur Julien SAUVÉ  
Madame Christèle DIDIERJEAN, à Monsieur Marc FONTAINE  
Monsieur Hakan KARACIGER, à Monsieur Cédric AOUN  
Madame Anne LAPORTE, à Madame Sophie KERIGNARD  
Madame Souad BENDJEDDOU, à Madame Line WENZEL  
Madame Frédérique MAHER, à Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR

EXCUSÉ(S) :

-

ABSENT(S) :

-



OBJET : SCOLAIRE/JEUNESSE/PETITE ENFANCE – MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES RESTAURANTS SCOLAIRES, DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES, ÉTUDES SURVEILLÉES ET POST-ÉTUDES, ET DES ACCUEILS DE LOISIRS

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Services à la population dans sa séance du 10 juin 2022,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'adapter les délais d'inscription et d'annulation aux restaurants, aux activités périscolaires et aux accueils de loisirs, ainsi que les délais de facturation et de paiement de ces services et activités.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur dans ses explications et en avoir délibéré à l'**unanimité**,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : DE MODIFIER** les dispositions des règlements intérieurs des restaurants scolaires, des accueils périscolaires, études surveillées et post-études, et des accueils de loisirs, et de les remplacer par les dispositions ci-après annexées.

**ARTICLE 2 : DIT** que ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Cédric AOUN

La Secrétaire de séance

Françoise POIRRIER



*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois après sa transmission aux services de l'État et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.*